

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Secrétariat général

À l'usage du Secrétariat général

Assemblée du: 9 février 2017

Article de l'ordre du jour numéro:

3

Résolution numéro:

CA-2017-035

Recommandation Adoption d'un règlement d'emprunt R-170 pour le nouveau centre de transport Bellechasse

D'APPROUVER la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2017-2026 pour ajouter dans la section autorisée le projet intitulé « Construction du centre de transport Bellechasse » pour le réseau des bus et de renommer le projet « Nouveau centre de transport Bellechasse » pour un montant total de 254 185 454 \$ taxes nettes de ristournes et incluant les frais financiers.

D'APPROUVER un règlement d'emprunt R-170 autorisant un emprunt de 249 723 966 \$ pour financer le projet de construction du nouveau centre de transport Bellechasse, taxes nettes de ristournes et incluant les frais financiers, pour un terme maximal de vingt (20) ans.

D'AUTORISER la Société à renflouer dans ses fonds généraux une somme maximale de 24 972 397 \$ soit dix pourcent (10 %) provenant du ou des emprunts à être effectués en vertu du présent règlement, représentant les sommes engagées avant l'adoption du présent règlement relativement aux objectifs de ce dernier.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE:

\$ -

DE responsable: Bus

Nom: Renée Amilcar

Titre: Directrice exécutive

Date: 10 janvier 2017

Signature:

DE responsable: Planification, finances et contrôle

Nom: Linda Lebrun

Titre: Trésorière et directrice exécutive

Date: 8/1/2017

Signature:

Secrétaire de l'assemblée:

Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client

- Améliorer l'expérience client Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance Maîtriser les finances Attirer, développer et mobiliser les talents

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'excellence de l'expérience client

Modification du Programme des immobilisations 2017-2026

Afin de pouvoir adopter le nouveau règlement d'emprunt pour financer le projet de construction du nouveau centre de transport Bellechasse, pour le réseau des bus, il y a lieu de modifier le Programme des immobilisations (PI) 2017-2026.

Autorisation d'emprunt pour le projet de construction du nouveau centre de transport Bellechasse

Le projet consiste à remplacer le centre de transport St-Denis qui a des infrastructures désuètes, par la construction d'un nouveau centre de transport Bellechasse. Le nouveau centre offrira plus de flexibilité, de polyvalence et pourra mieux répondre aux possibilités d'entretien et de stationnement de tous les types d'autobus actuels et à venir (hybrides et électriques).

Le projet prévoit la conception détaillée, la construction, la mise en service du centre de transport Bellechasse, d'une annexe de Prévention incendies et Revenus voyageurs. Le concept du nouveau bâtiment sera axé sur le développement durable et l'accessibilité universelle dans le respect de normes environnementales élevées.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client*

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Adoption d'un Règlement d'emprunt R-170 pour le Nouveau Centre de Transport Bellechasse

Démarche, solution proposée et conclusion

La construction et la mise en service d'un nouveau centre de transport est une priorité pour le STM. Le 3 décembre 2015, le Comité de gestion du portefeuille de projets de la STM a choisi de réactiver l'étude de faisabilité pour le nouveau centre de transport (CT) en remplacement du CT St-Denis, dont l'état de l'infrastructure se dégrade plus rapidement que prévu.

L'âge moyen des bâtiments au CT St-Denis est de 59 ans. Plusieurs infrastructures, dont les composantes et systèmes de bâtiment sont désuètes et en fin de vie, et ne sont plus adaptées aux nouvelles technologies des autobus.

Les travaux visés par ce projet sont dans un premier temps, l'achat d'un nouveau terrain dans l'arrondissement Rosemont La Petite Patrie. La STM y construira un nouveau centre de transport Bellechasse. Celui-ci remplacera l'ancien centre de transport St-Denis. Avec la construction du nouveau centre de transport, les services Prévention incendies et Revenus voyageurs y seront également incorporés.

Considérant les coûts et les enjeux liés aux besoins de modernisation du centre actuel et à cause des changements technologiques sur les autobus, ainsi que le manque de capacité (horizon 2023) d'entretien pour les bus hybrides dans le centre de transport actuel, il a été décidé de prioriser le scénario de relocalisation et construction d'un nouveau centre.

L'avantage de cette proposition est que le centre de transport St-Denis sera maintenu en opération jusqu'à ce que le nouveau Centre de transport Bellechasse soit opérationnel.

Voir suite de la rubrique *Démarche, solution proposée et conclusion*

Cheminement décisionnel – Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité: Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets)

Date: 27 01 2017
JJ MM AAAA

Comité: Comité suivi des actifs

Date: 16 12 2017
JJ MM AAAA

Développement durable S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable)

Sélectionnez le ou les chantiers du Plan de développement durable correspondant à la présente recommandation

Le projet répond à huit (8) des dix (10) chantiers du Plan de développement durable 2020 de la STM.

Chantier 1 Bonifier l'offre de service pour maximiser les bénéfices du transport collectif

Chantier 4 Optimiser la contribution économique et la performance de la STM

Chantier 5 Réduire notre empreinte écologique

Chantier 6 Limiter nos émissions atmosphériques

Chantier 7 S'approvisionner de façon responsable

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

Préparé par: Planification, finances et contrôle


Nom: Suzie Lacoursière

Titre: Conseillère - Gestion financière de projets

Service: Planification, finances et contrôle

Nom: Réal Boyer

Titre: Chef de division - Soutien à l'exploitation et projets

Signature: 

Date:  2017

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Adoption d'un règlement d'emprunt R-170 pour le nouveau centre de transport Bellechasse

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période couverte par le contrat : de _____ à _____
 JJ MM AAAA JJ MM AAAA

-	2017	2018	2019 et suivantes ³	Total
(A) Base ²				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D – E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2019, indiquer le total des années 2019 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

Subvention : Suite à une évaluation du dossier par la division Soutien exploitation et projets de la direction Budget et investissements, ce projet a été ciblé pour une subvention selon les modalités du programme régulier (programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes : PAGTCP). Une demande de subvention finale sera déposée au MTMDET, qui confirmera cette qualification.

Voir suite de la rubrique *Subvention*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ? oui

Disponibilité des fonds ?

Trésorier: *X. Gaudin*

Date: 9/2/2017

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Adoption d'un règlement d'emprunt R-170 pour le nouveau centre de transport Bellechasse

Suite de la rubrique Recommandation Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client
 Démarche, solution proposée et conclusion Développement durable Subvention

Chantier 8 Agir en employeur responsable

Chantier 9 Sensibiliser, former et outiller nos employés

Chantier 10 Engager nos parties prenantes

Suite de la rubrique Recommandation Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client
 Démarche, solution proposée et conclusion Développement durable Subvention

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Secrétariat général

À l'usage du Secrétariat général

Article de l'ordre du jour numéro: 4

Assemblée du: 9 février 2017

Résolution numéro: CA-2017-036

Recommandation Autoriser l'augmentation de l'enveloppe du mandat octroyé à la firme d'avocats Lavery

Il est recommandé d'autoriser l'augmentation de l'enveloppe du mandat octroyé à la firme d'avocats Lavery, pour représenter les intérêts de la STM dans le cadre de plusieurs litiges judiciaires impliquant la STM et des firmes ayant participé au projet de réfection du Centre de transport Frontenac (STM-3461-01-08-18), soit SOCAM Itée ainsi que plusieurs de ses sous-traitants, la firme d'architectes Services intégrés Lemay et associés inc. et deux sous-traitants de celle-ci, pour un montant maximum de 334 000\$, plus les taxes.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE:

384.016,50 \$ Toutes taxes incluses

DE responsable: Capital humain, appro. et aff. jur.

Nom: Alain Brière

Titre: Directeur exécutif

Date: 10/2/2017

Signature:

DE responsable:

Nom

Titre

Date:

Signature:

Secrétaire de l'assemblée:

Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client

- Améliorer l'expérience client Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance Maîtriser les finances Attirer, développer et mobiliser les talents

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'excellence de l'expérience client

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client*

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Autoriser l'augmentation de l'enveloppe du mandat octroyé à la firme d'avocats Lavery

Démarche, solution proposée et conclusion

Au mois d'avril 2009, la STM a octroyé à la firme SOCAM Itée, un contrat pour la construction et la rénovation du Centre de transport Frontenac (STM-3461-01-08-18) pour un montant total de 14 329 125,14 \$.

La firme d'architectes Services Intégrés Lemay et associés Inc. ci-après «Lemay» a réalisé les plans et devis du projet et a agi à titre de consultante lors de l'exécution de ce contrat, elle effectuait, entre autres, l'approbation et la surveillance des travaux.

Les documents d'appel d'offres prévoient la réalisation des travaux en plusieurs phases avec une fin au mois de décembre 2010. Toutefois, tout au long de l'exécution de ce contrat, plusieurs retards ont été enregistrés pour chacune des phases. Les travaux se sont substantiellement terminés vers novembre 2011.

Cette situation a causé des préjudices à la STM. Le contrat prévoit des pénalités de retard, celles-ci étant applicables par phase des travaux. Pour appliquer lesdites pénalités, la STM refuse donc de libérer la retenue contractuelle de 1 432 912 \$ soit le 10 % du montant du contrat.

Les différends cités plus haut ont donné lieu à plusieurs litiges judiciaires amorcés en octobre 2014.

Recours 1: SOCAM réclame à la STM les dommages qu'elle aurait subis en raison des retards, la retenue contractuelle ainsi que des travaux additionnels pour un montant total de 6 284 886,74\$.

Voir suite de la rubrique *Démarche, solution proposée et conclusion*

Cheminement décisionnel – Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité: S/O

Date:

JJ MM AAAA

Comité:

Date:

JJ MM AAAA

Développement durable S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable)

Sélectionnez le ou les chantiers du Plan de développement durable correspondant à la présente recommandation

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

Préparé par:

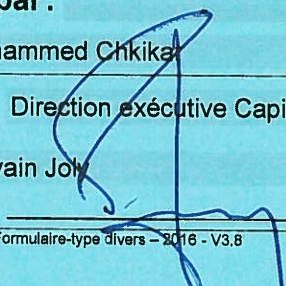
Nom: Mohammed Chkika

Titre: avocat

Service: Direction exécutive Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

Nom: Sylvain Joly

Titre: Secrétaire corporatif et directeur Affaires juridiques

Signature: 

Date: 6 février 2014

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : Autoriser l'augmentation de l'enveloppe du mandat octroyé à la firme d'avocats Lavery

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre	13100			
Compte	551250			
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période couverte par le contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2016	2017	2018 et suivantes ³	Total
(A) Base ²		334.000,00\$		334.000,00\$
(B) TPS	0,00\$	16.700,00\$	0,00\$	16.700,00\$
(C) TVQ	0,00\$	33.316,50\$	0,00\$	33.316,50\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	384.016,50\$	0,00\$	384.016,50\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	33.358,25\$	0,00\$	33.358,25\$
(F) Montant net (D – E)	0,00\$	350.658,25\$	0,00\$	350.658,25\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2018, indiquer le total des années 2018 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

Voir suite de la rubrique *Subvention*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ? OUI

Disponibilité des fonds ?

Trésorier: X Garneau

Date: 9/2/2017

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Autoriser l'augmentation de l'enveloppe du mandat octroyé à la firme d'avocats Lavery

Suite de la rubrique

Recommandation

Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client

Démarche, solution proposée et conclusion

Développement durable

Subvention

La STM rejette cette réclamation et considère que SOCAM a causé la quasi-totalité des retards et subsidiairement, il appartient à LEMAY d'y répondre en raison de l'erreur sur les plans fournis et du fait qu'elle avait la responsabilité de la surveillance des travaux et l'approbation des travaux additionnels.

LEMAY, considère que c'est plutôt ses sous-traitants, la firme WSP Canada Inc. et Les Services EXP Inc., celles qui ont confectionné les plans qui doivent être tenues responsables de tout dommage subi par la STM ou SOCAM.

La STM rejette également les montants réclamés par SOCAM pour les travaux additionnels.

Recours 2: LEMAY estime que les difficultés rencontrées avec SOCAM pendant l'exécution des travaux ont nécessité, de sa part, des services additionnels de surveillance qu'il qualifie de «surveillance accrue» évalués à 393 239 \$ et en réclame donc le paiement par la STM.

La STM refuse de payer ces services et considère que si la prétention de Lemay était retenue, c'est à SOCAM de la dédommager.

Recours sous-traitants: Considérant que SOCAM refuse de payer à plusieurs de ses sous-traitants des montants qui correspondraient à la retenue contractuelle de 10 % et aux travaux additionnels sous prétexte que la STM ne lui a pas payé lesdits montants, 5 sous-traitants ont poursuivi SOCAM pour un montant total dépassant 700 000 \$ et celle-ci a appelé la STM en garantie dans les 5 dossiers.

Suite de la rubrique

Recommandation

Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client

Démarche, solution proposée et conclusion

Développement durable

Subvention

Historique du mandat

Afin d'assurer la défense des intérêts de la STM, celle-ci a engagé la firme d'avocat Lavery en 2011 pour la conseiller et l'accompagner en prévision du litige imminent (implication de la caution et intervention des avocats de SOCAM). Une enveloppe de 175 000 \$ fut autorisée.

Suite au dépôt du recours de SOCAM, de Lemay et des 5 sous-traitants, l'enveloppe a été augmentée de 260 000\$ pour un total maximum de 435 000 \$.

Vu la complexité de ces dossiers, notamment en raison du volume considérable des faits et des documents en jeu et du nombre élevé des parties impliquées (10 parties), cette enveloppe s'est avérée insuffisante et doit être augmentée d'un montant maximum de 334 000 \$ soit pour un total de 769 000 \$ plus taxes. Étant donné que la présente augmentation portera l'enveloppe maximum totale du mandat à plus de 500 000 \$, l'autorisation du Conseil est nécessaire.

L'estimation de cette enveloppe additionnelle tient compte de tous les honoraires d'avocats nécessaires dans ces dossiers jusqu'à l'obtention, le cas échéant, d'un jugement de première instance.

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Secrétariat général

À l'usage du Secrétariat général

Assemblée du:

9 février 2017

Article de l'ordre du jour numéro:

5

Résolution numéro:

CA-2017-037

Recommandation

D'ADOPTER le règlement R-105-13 modifiant le *Règlement concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par la Société de transport de Montréal (R-105)*.

Entrée en vigueur :

Conformément à la *Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., c. S-30.01)*, ce règlement, suite à son adoption par le conseil d'agglomération de Montréal, entre en vigueur le quinzième jours suivant sa publication dans un journal diffusé dans le territoire de la Société de transport de Montréal.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE:

\$ -

DE responsable: Capital humain, Appro et Aff. jur.

Nom: Alain Brière

Titre: Directeur exécutif

Date: 10/2/2017

Signature:

DE responsable:

Nom

Titre

Date:

Signature:

Secrétaire de l'assemblée:

Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client

Améliorer l'expérience client

Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance

Maîtriser les finances

Attirer, développer et mobiliser les talents

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'excellence de l'expérience client

En 2011, suite à l'émission de constats d'infraction à 3 défendeurs une requête d'inconstitutionnalité a été présentée. Dans les faits, ces défendeurs n'avaient pas été en mesure de présenter une preuve de l'acquiescement de leur droit de passage lors de contrôles effectués par des inspecteurs de la Direction Sûreté et Contrôle. L'argument présenté par eux est à l'effet que l'article 6 du règlement R-105 viole la présomption d'innocence garantie par la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Le 7 septembre 2016, la Cour municipale accueillait la requête des défendeurs et déclarait les articles 6 et 9 du règlement R-105 inconstitutionnels et inopérants envers les défendeurs. Ce jugement pourrait avoir des conséquences importantes sur l'intégrité du système Vente et Perception de même que sur les activités de contrôle de titres effectués par les inspecteurs de la STM.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client*

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Adoption du règlement R-105-13

Démarche, solution proposée et conclusion

a) En 2011, suite à l'émission de constats d'infraction à 3 défendeurs une requête d'inconstitutionnalité a été présentée. Dans les faits, ces défendeurs n'avaient pas été en mesure de présenter une preuve de l'acquittement de leur droit de passage lors de contrôles effectués par des inspecteurs de la Direction Sûreté et Contrôle. L'argument présenté par eux est à l'effet que l'article 6 du règlement R-105 viole la présomption d'innocence garantie par la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Le 7 septembre 2016, la Cour municipale accueillait la requête des défendeurs et déclarait les articles 6 et 9 du règlement R-105 inconstitutionnels et inopérants envers les défendeurs. Ce jugement pourrait avoir des conséquences importantes sur l'intégrité du système Vente et Perception de même que sur les activités de contrôle de titres effectués par les inspecteurs de la STM.

L'appel de ce jugement, qui devrait avoir lieu ce printemps vise trois éléments : la reconnaissance de l'importance et la légitimité des objectifs du règlement, la reconnaissance du droit des inspecteurs et la reconnaissance des deux obligations distinctes (acquittement et conservation). De façon concurrente à l'appel, nous recommandons de modifier le règlement R-105, afin de clarifier la distinction entre l'obligation d'acquiescer son droit de passage et l'obligation d'être en possession de son titre validé, tout au long de son trajet.

b) Lors des séances du conseil d'administration de la STM des 27 mai 2016 et 1er juin 2016, il a été décidé de prolonger les heures de validité des titres "week-end illimité" (CA-2016-154) et "sortie en famille" (CA-2016-191) pour débiter à 16 h 00 plutôt que 18 h 00. Ces modifications doivent être intégrées au R-105.

c) Finalement, afin d'harmoniser les règles d'application du R-105 avec le R-036 (*Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la STM*), la sanction administrative d'exclusion qui est prévue à ce dernier doit être intégrée au R-105.

Pour mettre en œuvre ces modifications, le règlement R-105 doit être modifié par l'adoption du règlement R-105-13.

Voir suite de la rubrique *Démarche, solution proposée et conclusion*

Cheminement décisionnel – Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité: Comité Service à la clientèle

Date: 25 01 2017
JJ MM AAAA

Comité:

Date:
JJ MM AAAA

Développement durable S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable)

Sélectionnez le ou les chantiers du Plan de développement durable correspondant à la présente recommandation

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

Préparé par :

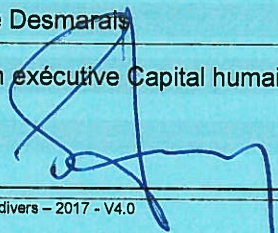
Nom: Jean-Philippe Desmarais

Titre: Avocat

Service: Direction exécutive Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

Nom: Sylvain Joly

Titre: Secrétaire corporatif et directeur Affaires juridiques

Signature: 

Date: 6 février 2017

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : Adoption du règlement R-105-13

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période couverte par le contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2017	2018	2019 et suivantes ³	Total
(A) Base ²				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D - E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.
 3. Si le contrat se poursuit après 2019, indiquer le total des années 2019 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

Voir suite de la rubrique *Subvention*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ? non

Disponibilité des fonds ?

Trésorier: X. Gaudet

Date: 9/2/2017

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Secrétariat général

À l'usage du Secrétariat général

Article de l'ordre du jour numéro :

6

Assemblée du :

9 février 2017

Résolution numéro :

CA-2017-038

Recommandation Nomination d'un membre externe du comité technique SAC du conseil d'administration

1. de nommer madame Catherine Morency à titre de membre externe du comité technique Service à la clientèle du conseil d'administration de la Société, laquelle est désignée dans la liste paraphée par le secrétaire corporatif de la Société qui est jointe à la recommandation pour en faire partie intégrante.
2. de verser à ce membre externe un jeton de présence pour chacune de sa participation à :
 - une rencontre du comité, jusqu'à concurrence de dix (10) jetons de présence par année;
 - une rencontre d'un sous-comité constitué par le comité, à la condition que ce sous-comité soit composé d'au moins un membre siégeant au conseil d'administration de la Société;
 - une séance de travail extraordinaire, autorisée par le président du comité.
3. que le jeton de présence de ce membre externe soit fixé à MILLE DOLLARS (1000 \$).

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE:

\$ -

DE responsable: Secrétariat corporatif

Nom: Sylvain Joly

Titre: Secrétaire corporatif

Date: _____

Signature: _____

DE responsable:

Nom

Titre

Date: _____

Signature: _____

Secrétaire de l'assemblée: _____

Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client

- Améliorer l'expérience client Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance Maîtriser les finances Attirer, développer et mobiliser les talents

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'excellence de l'expérience client

La modification de la composition du comité technique Service à la clientèle de la Société est devenue nécessaire afin de nommer un membre externe du comité Service à la clientèle du conseil d'administration.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client*

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : Nomination d'un membre externe du comité technique SAC du conseil d'administration

Démarche, solution proposée et conclusion

Il est proposé de :

- Nommer un membre externe devant siéger au comité Service à la clientèle du conseil d'administration de la Société, selon la liste paraphée présentée à l'annexe 1.
- De verser à ce membre de comité un jeton de présence pour chaque participation à :
 - une rencontre du comité, jusqu'à concurrence de dix (10) jetons de présence par année;
 - une rencontre d'un sous-comité à la condition qu'il soit composé d'au moins un membre siégeant au Conseil;
 - une séance de travail extraordinaire, autorisée par le président du comité.
- De préciser la valeur des jetons de présence du membre externe.
- De préciser la durée du mandat du membre externe du comité Service à la clientèle.

Voir suite de la rubrique *Démarche, solution proposée et conclusion*

Cheminement décisionnel – Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité: S/O

Date :

JJ MM AAAA

Comité:

Date :

JJ MM AAAA

Développement durable S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable)

Sélectionnez le ou les chantiers du Plan de développement durable correspondant à la présente recommandation

La nomination du membre externe du comité technique Service à la clientèle du conseil d'administration est un principe de bonne gouvernance en développement durable.

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

Préparé par : Secrétariat corporatif

Nom: Danièle Porret

Titre: Assistant secrétaire

Service : Secrétariat corporatif

Nom: Christian Portelance

Titre: Secrétaire corporatif adjoint

Signature: 

Date: 6.02.2017

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Nomination d'un membre externe du comité technique SAC du conseil d'administration

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période couverte par le contrat: de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2017	2018	2019 et suivantes ³	Total
(A) Base ²				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D - E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2019, indiquer le total des années 2019 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

Voir suite de la rubrique *Subvention*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ? **Non**

Trésorier: *[Signature]*

Disponibilité des fonds ?

Date: 9/2/2017

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Nomination d'un membre externe du comité technique SAC du conseil d'administration

Suite de la rubrique Recommandation Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client
 Démarche, solution proposée et conclusion Développement durable Subvention

4. de préciser la durée du mandat du membre externe du comité Service à la clientèle.
5. que cette nomination soit effective à compter de ce jour, et ce, jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ultérieurement par résolution du conseil d'administration de la Société, et qu'elle remplace toute nomination à ce comité faite antérieurement.

Suite de la rubrique Recommandation Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client
 Démarche, solution proposée et conclusion Développement durable Subvention

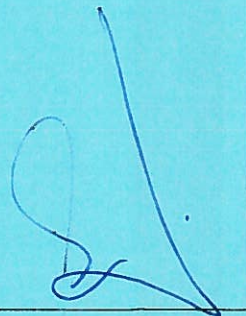
RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE : Recommandation

« Liste des personnes désignées pour siéger au comité suivant : »

COMITÉ SERVICE À LA CLIENTÈLE

	<i>Nom</i>	<i>Durée du mandat (Membre externe seulement)</i>
Membre du Conseil d'administration et président du comité	M. Jean-François Parenteau	
Président du Conseil d'administration et membre du comité	M. Philippe Schnobb	
Membre du Conseil d'administration et membre du comité	Mme Marie Turcotte	
Membre du Conseil d'administration et membre du comité	M. Beny Masella	
Membre externe	M. Jacques Nantel	1 année
Membre externe	Mme Catherine Morency	Jusqu'au 1 ^{er} février 2018



RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Secrétariat général

À l'usage du Secrétariat général

Article de l'ordre du jour numéro :

7

Assemblée du :

9 février 2017

Résolution numéro :

CA-2017-039

Recommandation STM-5409-05-16-81 (CA-2016-357)

DE MODIFIER la résolution (CA-2016-357) du 7 décembre 2016 par le remplacement du 1er paragraphe par le suivant :

D'ADJUGER, à l'entreprise "Vossloh Cogifer", un contrat de fourniture d'appareils de voie pour métro sur pneumatiques pour un montant maximum de 8 537 744,00 \$, plus les taxes de 1 278 527,16 \$, pour un montant maximum de 9 816 271,16 \$ toutes taxes incluses, et ce, conditionnellement à l'obtention de l'autorisation des instances gouvernementales, à l'exception de la partie relative à la fourniture des pistes de roulement laminées qui est adjugée sans condition pour un montant maximum de 380 000,00 \$ plus les taxes de 56 905,00 \$, pour un montant maximum de 436 905,00 \$ toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public STM-5409-05-16-81 et à la soumission produite par l'Adjudicataire.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE :

9.816.271,16 \$ Toutes taxes incluses

DE responsable ING, INFRA ET PROJETS MAJEURS

Nom : François Chamberland

Titre : Directeur exécutif

Date : 2017.02.08

Signature :

DE responsable : S.O.

Nom : S.O.

Titre : S.O.

Date :

Signature :

Secrétaire de l'assemblée :

Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client

- Améliorer l'expérience client Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance Maîtriser les finances Attirer, développer et mobiliser les talents

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'excellence de l'expérience client

Dans le cadre du projet de construction du garage Côte-Vertu, un faisceau de voies sera construit afin de garer les voitures de métro supplémentaires. Une voie de raccordement permettra également la circulation des trains entre le garage et la station. Les voies seront munies d'appareils de voie permettant le guidage des trains dans le garage, ainsi que dans la voie de raccordement liant le garage et la station. L'installation d'un appareil de voie en avant-gare de la station Côte-Vertu améliorera la flexibilité opérationnelle du métro. La construction du garage, ainsi que des voies supplémentaires permettront d'augmenter le nombre de trains en service sur la ligne orange, ce qui améliorera la fréquence de service.

Dans ce contexte, la STM cherche un manufacturier capable de fabriquer des appareils de voie pour métro sur pneumatiques, et ce, en ce conformant aux différentes exigences contractuelles.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client*

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : Appel d'offres STM-5409-05-16-81 (CA-2016-357)
Titre de l'appel d'offres : Fourniture des appareils de voie pour métro sur pneumatiques (Adjudication)

Processus d'adjudication de contrat Informations sur les soumissions

- Nouveau contrat De gré à gré Levée d'options
 Renouvellement Sur invitation Autre
 Prolongation Public

Nombre d'entreprises ayant
obtenu les documents d'appel
d'offres: 2

Nombre de soumissions
déposées : 1

Annexes jointes

- Analyse juridique Analyse technique
 Analyse des prix Analyse de qualité
 Rapport d'analyse
des soumissions Liste des soumissionnaires
 Autres annexes

Cheminement décisionnel Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets)

Date: (jj/mm/an) 13 04 2015

Comité :

Date: (jj/mm/an)

Démarche et conclusion

La démarche de l'appel d'offres

Un avis a été publié dans le quotidien Le Journal de Montréal et sur le système électronique des appels d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), le 9 août 2016. Les soumissions ont été ouvertes publiquement, le 28 octobre 2016.

Le marché

Les fournisseurs susceptibles de répondre aux exigences du document d'appel d'offres sont des manufacturiers capables de concevoir et de fabriquer des appareils de voie pour métro sur pneumatiques. Historiquement, une seule entreprise a participé à ce type d'appels d'offres car la majorité des manufacturiers sont spécialisés dans la fabrication d'équipements ferroviaires. Cinq (5) entreprises ont été contacté pendant l'étude de marché et de ce nombre deux (2) entreprises ont montré un intérêt à participer à un appel d'offres. Ces entreprises ont été sollicitées tout au long du processus d'appel d'offres.

Analyse des soumissions et processus d'adjudication

Deux (2) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres dont une (1) d'entre elles a déposé une offre conforme. La soumission du plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise "Vossloh Cogifer" est conforme. Les prix sont fermes pour toute la durée du contrat.

Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion

Développement durable S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable)

Sélectionnez le ou les chantiers du Plan de développement durable correspondant à la présente recommandation

Réduire notre empreinte écologique.

S'approvisionner de façon responsable.

Conformément au chantier 5 "Réduire notre empreinte écologique" du Plan de développement durable 2020, les projets de construction doivent viser une certification en développement durable. Le projet de garage Côte-Vertu vise une certification Envision TM de l'ISI (Institute for Sustainable Infrastructure).

Voir suite de la rubrique Développement durable

Préparé par: APPROVISIONNEMENT PROJETS ET CONSTRUCTION

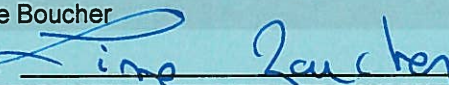
Nom: Philippe Gamelin

Titre: Administrateur de contrats

Service: CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Nom: Line Boucher

Titre: Directrice

Signature: 

Date: 8/9/2017

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : Appel d'offres STM-5409-05-16-81 (CA-2016-357)
Titre de l'appel d'offres : Fourniture des appareils de voie pour métro sur pneumatiques (Adjudication)

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte	547150			
Ordre interne	156020			
Réseau activité				
Règlement d'emprunt	R156-1			
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat	9.816.271,16			9.816.271,16

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période couverte par le contrat : de 09 02 2017 à 31 07 2020
JJ MM AAAA JJ MM AAAA

-	2017	2018	2019 et suivantes ³	Total
(A) Base ²	2.000.000,00\$	3.268.872,00\$	3.268.872,00\$	8.537.744,00\$
(B) TPS	100.000,00\$	163.443,60\$	163.443,60\$	426.887,20\$
(C) TVQ	199.500,00\$	326.069,98\$	326.069,98\$	851.639,96\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	2.299.500,00\$	3.758.385,58\$	3.758.385,58\$	9.816.271,16\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	199.750,00\$	326.478,59\$	326.478,59\$	852.707,18\$
(F) Montant net (D - E)	2.099.750,00\$	3.431.906,99\$	3.431.906,99\$	8.963.563,98\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2018, indiquer le total des années 2019 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

Subvention :

Suite à une évaluation du dossier, ce projet est admissible à une subvention selon les modalités du programme régulier. Une demande de subvention de principe sera déposée sous peu au MTMDET, qui confirmera cette qualification. De plus, une lettre d'octroi de contrat sera déposée auprès du MTMDET avant la date du CA.

Financement :

La présente recommandation sera financée par le règlement d'emprunt R-156-1 (Construction d'un garage et d'un quai à la station Côte-Vertu) qui a été dûment autorisé par l'ensemble des instances.

Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ? oui

Disponibilité des fonds ? non

Trésorier: X/Gareau

Date: 9/2/2017

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Appel d'offres STM-5409-05-16-81 (CA-2016-357)
Titre de l'appel d'offres : Fourniture des appareils de voie pour métro sur pneumatiques (Adjudication)

Suite de la rubrique Recommandation Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client
 Démarche et conclusion Développement durable Subvention

Options

Le contrat prévoit une (1) option pour l'acquisition d'un appareil de voie supplémentaire. Cette option peut être exercée au plus tard avant la deuxième livraison prévue au contrat, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres.

Le contrat prévoit des options pour l'acquisition de pièces de rechange et d'outillage spécialisé nécessaires à l'entretien des appareils de voie.

Règle d'adjudication

Comme le prévoit la règle d'adjudication de l'appel d'offres, il est recommandé d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Estimation

L'estimation de contrôle pour ce contrat est de 12 766 438,74 \$ avant taxes. Le prix du plus bas soumissionnaire conforme de 8 537 744,00 \$ est inférieur de 4 228 694,74 \$ ce qui représente un écart favorable de trente-trois pourcent (33 %) avec l'estimation de contrôle.

Cet écart est notamment attribuable au fait que l'estimation de contrôle tient compte d'un marché où il n'y a pas de concurrence et de prix obtenus par les entreprises contactées pour l'étude de marché.

Suite de la rubrique Recommandation Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client
 Démarche et conclusion Développement durable Subvention

Conclusion

Le 18 août 2015, le Conseil du trésor rendait applicable la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique (Directive) au Projet de garage souterrain à la station Côte-Vertu. Un dossier d'affaires (une exigence de la Directive présentant la meilleure option ainsi que le plan de gestion du projet déterminant les actions nécessaires pour mener à bien le projet), a été déposé au MTMDET pour un dépôt officiel au Conseil des ministres. À partir de ce dossier d'affaires, le Secrétariat du Conseil du trésor présentera une recommandation au Conseil des ministres. Sur la base de cette recommandation, le Conseil des ministres autorisera la poursuite du projet et ainsi le début des travaux. Le MTMDET informera la STM de cette décision lorsqu'elle sera donnée.

Le 6 décembre dernier, la STM a octroyé à "Vossloh Cogifer" le contrat conditionnellement à l'obtention de l'autorisation des instances gouvernementales. À ce jour, la STM est en attente de l'autorisation précitée. Le 3 février dernier, le représentant de "Vossloh Cogifer" a confirmé à la STM qu'il ne pourra pas maintenir l'échéancier de livraison du premier appareil de voie sans procéder à certaines commandes de fabrication qui sont situées sur le chemin critique (laminage des pistes de roulement). Afin d'éviter tous les impacts négatifs d'un tel retard sur l'ensemble du projet, il est recommandé d'octroyer sans condition la partie du contrat relative au laminage des pistes de roulement nécessaires à la fabrication des appareils de voie pour un montant maximum de 380 000 \$ (avant taxes) et de maintenir l'octroi du reste du contrat, conditionnel à l'obtention de l'autorisation des instances gouvernementales.

SOMMAIRE EXÉCUTIF - Suite de la rubrique

Objet: Appel d'offres STM-5409-15-16-81 (CA-2016-357)

Titre de l'appel d'offres : Fourniture des appareils de voie pour métro sur pneumatiques (Adjudication)

Recommandation Exposé du besoin Démarche et conclusion Développement durable Subvention

Dans le cadre de cet appel d'offres, compte tenu du marché restreint, des clauses spécifiques n'ont pu être intégrées. Toutefois, des informations sur l'empreinte environnementale de l'appareil de voie et sur la démarche de développement durable du fournisseur ont été collectées.

Suite de la rubrique

Recommandation Exposé du besoin Démarche et conclusion Développement durable Subvention